

## TARIF 2025-2026 VACANCES ACCUEILS DE LOISIRS

Tarifs vacances valables du 1er juillet 2025 au 31 aout 2026

Application des TARIFS 2024/2025 en attente de validation d'une augmentation de la part du Conseil d'Administration de L'Association Familles Rurales du Val de Vennes pour l'année scolaire 2025/2026

Tarifs Mercredis Loisirs et Accueil de Loisirs periode de Vacances				
Tranches QF	prix à l'heure			
	0-800€	801-1000€	1001€ et 1350€	1351 et +
Matin 7h00-9h00 accueil échelonné <b>facturé à la 1/2 d'h</b> (petit dej jusqu'a 8h30) *	1,64 €	1,82 €	1,88 €	2,00 €
Matin 9h00-12h (activité au creneau)	4,94 €	5,40 €	5,59 €	5,99 €
Midi 12h00-14h00	6,53 €	6,74 €	6,97 €	7,21 €
après midi Accueil échelonné 13h30-14h00	0,82 €	0,91 €	0,94 €	1,00 €
Après-Midi 14h00-16H30 (activité au créneau)	4,14 €	4,49 €	4,66 €	4,98 €
Soir 16H30-18h30 départ échelonné <b>facturation à la 1/2 d'h*</b>	1,64 €	1,82 €	1,88 €	2,00 €
Journée avec repas de 9h à 16h30	15,59 €	16,64 €	17,21 €	18,17 €
Mini camp 4 jours 3 nuits	104,09 €	116,87 €	133,49 €	142,88 €
Camp 5 jours 4 nuits	130,22 €	146,09 €	166,86 €	178,61 €
Soirée action jeunes 3h	7,76 €	7,96 €	8,16 €	8,36 €
* supplément optionnel de 0,60€ pour le petit déj et le goûter				

### Fonctionnement tarification aux quotients :

Le quotient familial est calculé par la Caf pour l'ensemble des allocataires,

Pour obtenir ce quotient nous devons posséder :

- Votre numéro d'allocataire
- Votre autorisation pour accéder à CAFPRO et ainsi connaître votre quotient qui sera retenu pour la période de tarification mentionnée ci-contre.

Adhérer à Familles Rurales au prix de 20 €, c'est :

- ° Permettre, partout en France, la création des services dont toutes les familles ont besoin
- ° Défendre au quotidien vos intérêts et ceux de votre famille
- ° Soutenir un projet de qualité et des valeurs essentielles
- ° Donner au Mouvement les moyens d'agir

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la D,D,C,S,P,P.

Ils sont soutenus par :

Les communes d'Orchamps-Vennes, Fournets-Luisans, Fuans et la caf du Doubs

### Modalités et modes de paiement :

Les factures doivent être payées à la date d'échéance, Prélèvement automatique

Chèque à l'ordre de **Familles Rurales Val de Vennes**, paiement CB via le portail famille, Chèque CESU, Chèque ANCV

Aides possibles : CAF, MSA, comité d'entreprise sous certaines conditions et sur présentation des



Inscriptions et renseignements : Familles Rurales Association du Val de Vennes - Siege social : 03,81,43,69,87,

Mail: [asso.valdevennes@famillesrurales.org](mailto:asso.valdevennes@famillesrurales.org) / site internet : [www.famillesrurales.org/valdevennes](http://www.famillesrurales.org/valdevennes)